

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878



## CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Nom du produit	Briquettes de charbon de bois en sachet dose (Grillbag)
<b>1.2</b>	<b>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation(s) identifiée(s)	Produit utilisé pour l'allumage des combustibles solides dans les appareils ménagers.
	Utilisations déconseillées	On n'en connaît aucune.
<b>1.3</b>	<b>Coordonnées du Distributeur pour la France</b>	Groupe Tabac Scandinave France Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE
	Téléphone	+ 33 4 74 65 67 67
	Fax	+ 33 4 74 65 67 65
	E-Mail (personne compétente)	<a href="mailto:contact.lightsfrance@st-group.com">contact.lightsfrance@st-group.com</a>
<b>1.4</b>	<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Numéro Orfila – Centre antipoison France
	N° de téléphone d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59
<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	Non classé
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquette</b>	Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
	Nom du produit	Barbecue briquettes
	Contient:	L'étiquetage ne s'applique pas
	Pictogramme(s) de danger	Aucun
	Mot(s) signal(s)	Aucun
	Mentions de danger	aucun
	Informations complémentaires	Aucun
	Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	<b>Informations écologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants qui sont considérés comme ont la propriété de perturber le système endocrinien conformément à l'article 57, lettre f) du règlement</b> <b>Sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.</b> <b>Informations toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes au sens de l'article 57 (f) du règlement sur</b>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878

les **estivales**

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances (REACH) ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances Sans objet - Substances contenues dans les préparations / mélanges

### 3.2 Mélanges

Les briquettes de barbecue sont fabriquées en carbone (N° CAS7440-44-0); Farine; Hydrocarbures, C11-13, isoalcanes, <2%aromatiques(CE n° 920-901-0)

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement REACH	Classification
Carbone	>70	7440-44-0	231-153-3	-	Irritation oculaire.2, H319 STOT SE3, H335 (non spécifié)
Hydrocarbures, C11-13, isoalcanes, <2%aromatiques	6		920-901-0	01-2119456810-40-xxxx	Asp.1, H304

Remarque : Le mélange est composé à 100% d'eau et d'impuretés mécaniques.

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Voie d'exposition peu probable. Le produit est un solide. Si la respiration est difficile, emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

Contact visuel

Rincez les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce récipient ou cette étiquette.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

### 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Il est peu probable qu'il soit nécessaire, mais si nécessaire, traiter de manière symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878



## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |   |   |
|---|---|
| <b>5.1 Moyens d'extinction</b><br>Moyens d'extinction appropriés<br><br>Moyens d'extinction inadaptés | Éteignez avec du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs, de la mousse, de l'eau de sable.<br>Aucun   |
| <b>5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange</b>                                     | Mélange de particules et de gaz solides et liquides, y compris des composés organiques et inorganiques non identifiés. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,   |
| <b>5.3 Conseils pour les pompiers</b>   | Combattez le feu avec les précautions normales à une distance raisonnable. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Gardez les récipients au frais en les aspergeant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement. |

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- |  |  |
|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Retirez ou sécurisez toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Assurez-vous d'une ventilation adéquate.                                 |
| <b>6.2 Précautions environnementales</b>   | Éviter le rejet dans l'environnement.  |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Balayer et pelleter dans les barils à déchets . Transférer dans un récipient à couvercle pour l'élimination ou la récupération. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. |
| <b>6.4 Renvoi à d'autres articles</b>  | Voir la section : 8,13   |

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

- |  |  |
|--|--|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité</b>   | Évitez tout contact. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Lavez-vous toujours les mains avant de fumer, de manger et de boire.  |
| <b>7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités</b><br><br>Température de stockage<br>Durée de conservation<br>Matériaux incompatibles | Conserver dans un endroit frais/basse température, bien ventilé (sec), à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Conservez les produits dans leur emballage d'origine.<br>Restez au frais. Protéger de la lumière du soleil.<br>Stable dans des conditions normales. |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)</b>  | Agents oxydants<br>Voir la section : 1.2   |

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- |   |   |
|---|---|
| <b>8.1 Paramètres de contrôle</b>   |   |
| <b>8.1.1 Limites d'exposition professionnelle</b>   | Aucune limite d'exposition professionnelle n'est fixée. |
| <b>8.1.2 Valeur limite biologique</b>   | Non établi.   |
| <b>8.1.3 CESE et DNEL</b>   | Non établi.   |
| <b>8.2 Commandes d'exposition</b>   |   |
| <b>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</b>  | Assurez-vous d'une ventilation adéquate.                |
| <b>8.2.2 Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)</b> | Ce n'est normalement pas nécessaire.                    |
| Protection des yeux et du visage  | Ce n'est normalement pas nécessaire.                    |
| Protection de la peau   | Ce n'est normalement pas nécessaire.                    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878

les **estivales**

Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.

Risques thermiques

Sans objet

**8.2.3** Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide
Couleur	Noir
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non établi.
pH	Pas déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Pas déterminé.
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Pas déterminé.
Point d'éclair	> 206°C (Fermer le gobelet)
Taux d'évaporation	Pas déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas explosif.
Tension de vapeur	Indéterminé
Vapour density	Pas déterminé.
Solubilité(s)	Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas déterminé.
Température d'auto-inflammation	650 °C
Température de décomposition	Pas déterminé.
Viscosité	Sans objet. Le produit est un solide.
Propriétés explosives	Pas explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Stabilité et réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
10.5 Matériaux incompatibles	Ce produit doit être stocké à l'écart des sources de chaleur forte ou des produits chimiques oxydants.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux(s)	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Gaz/vapeurs toxiques.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances contenues dans les préparations / mélanges)

#### Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878

les **estivales**

Contact avec la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation de la peau**

Sans objet. Le produit est un solide.

**Lésions oculaires/irritations graves**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité des cellules germinales**

Il n'y a aucune preuve d'un potentiel mutagène.

**Cancérogénicité**

Aucune preuve de cancérogénicité.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune preuve d'effets sur la reproduction.

**STOT - exposition unique**

Sans objet. Le produit est un solide.

**STOT - exposition répétée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'aspiration**

Sans objet. Le produit est un solide.

**Composants:**

**Hydrocarbures, C11-13, isoalcanes, <2%aromatiques**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 : (Rat) : > 5000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë

DL50 : (Lapin) : > 5000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation de la peau

Lésions oculaires/irritations graves :

Il provoque une gêne aux yeux, mais n'endommage pas le tissu oculaire.

**Carbone:**

Lésions oculaires/irritations graves :

Pas d'irritation des yeux.

11.2 **Autres informations**

Aucun.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 **Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 **Persistance et dégradabilité**

Le produit est susceptible de persister dans l'environnement. Une partie des composants est biodégradable.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation**

Non classé.

12.4 **Mobilité dans le sol**

Non classé.

**Composants:**

**Hydrocarbures, C11-13, isoalcanes, <2%aromatiques**

Conformément à la colonne 2 de l'annexe IX de REACH, il n'est pas nécessaire d'effectuer des essais de simulation sur la dégradation finale dans le sol, car les substances paraffiniques normales (moins de 2 % aromatiques) sont facilement biodégradables.

**Carbone:**

Insoluble. On ne s'attend pas à ce qu'il migre.

12.5 **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Non classé comme PBT ou vPvB.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878

les **estivales**

12.6	Propriétés des perturbateurs endocriniens	Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant dans les principales listes européennes de substances potentielles ou potentielles. Perturbateurs endocriniens environnementaux présumés en cours d'évaluation
12.7	Autres effets indésirables	Aucun

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.
13.2	Informations complémentaires	Ne pas laisser entrer dans un égout au sol ou dans un plan d'eau. Inflammable.

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	ADR/RID	L'IMDG	IATA/OACI
14.1	Un certain nombre de	Non classé	Non classé
14.2	Nom officiel de transport		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Risques pour l'environnement	Non classé	Non classé comme polluant marin.
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	Voir la section : 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la directive MARPOL 73/78 et au code IBC	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange	
15.1.1	Réglementation de l'UE Autorisations et/ou restrictions d'utilisation	On n'en connaît aucune.
15.1.2	Réglementations nationales	On n'en connaît aucune.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles déclarations : 1-16.

### Full text of H-Statements

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

### Références:

Fiches de données de sécurité pour les ingrédients entrants.

Titulaire actuel de l'ECHA pour Hydrocarbures, C11-13, isoalcanes, , 2% aromatiques ( N° CE 920-901-0), Carbone (N° CAS7440-44-0);

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878



**Scénarios d'exposition** - Usage industriel

Données relatives aux hydrocarbures, au C11-13, aux isoalcanes, aux aromatiques <2 % (n° CE 920-901-0),

**Secteur d'utilisation (SU) :**

SU 3-Utilisations industrielles

**SU10- Formulation**

**Catégorie de processus (PROC) :**

PROC 7- Pulvérisation industrielle

PROC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

**Catégorie de produit (PC) :**

Ne s'applique pas (pas d'exposition du consommateur).

**Catégorie d'article (AC) :**

Ne s'applique pas (pas d'exposition du consommateur).

**Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Une ventilation adéquate doit être assurée.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection respiratoire :**

Matériau filtrant de type A

**Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** En cas de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Déclarations d'aliénation**

La substance doit être éliminée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Statut PBT :** la substance n'est pas PBT / vPvB

On s'attend à ce que les travailleurs soient exposés rarement et à court terme.

Les données provenant d'études de toxicité aiguë (voie orale, cutanée, voies d'inhalation) ainsi que d'études disponibles sur la toxicité à doses répétées à plus long terme (voies orales et d'inhalation) démontrent l'absence d'effets nocifs consécutifs à l'exposition à ces substances testées à des concentrations de vapeur maximales atteignables, à des doses limites ou à d'autres limites imposées par des considérations de sécurité. Comme aucun effet n'a été démontré, les données ne sont pas appropriées pour la dérivation DNEL. Étant donné qu'il n'est pas démontré que ces solvants d'hydrocarbures présentent des effets quantifiables, aucune évaluation de l'exposition pour la santé humaine n'a été effectuée.

Le rejet dans l'environnement de cette substance peut se produire à partir d'une utilisation industrielle : dans les adjuvants technologiques sur les sites industriels et dans les systèmes fermés avec un rejet minimal. D'autres rejets de cette substance dans l'environnement sont susceptibles de se produire à la suite d'une utilisation à l'extérieur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0 Date:15.12.2022

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 tels que modifié:  
par le règlement (CE)2020/878

---



## Avertissements

Les informations contenues dans cette publication ou telles qu'elles sont fournies aux utilisateurs sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre usage particulier. Fire Products Plam Bulgaria ne donne aucune garantie quant à l'adéquation du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Fire Products Plam Bulgaria décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage (autre que celui résultant d'un décès ou d'une blessure corporelle causés par un produit défectueux, s'il est prouvé), résultant de la confiance accordée à ces informations. La liberté en vertu des brevets, du droit d'auteur et des dessins et modèles ne peut être présumée.

## Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDS)

Non disponible.